



12^{ème} édition

Tournoi de pêche à la ouananiche du GLSF

Organisé par l'Association des pêcheurs du GLSF

INFORMATIONS ET RÈGLEMENTS 2024

1. Informations générales

- 1.1. **Date** : samedi le 25 mai 2024
- 1.2. **Lieu** : rampe de mise à l'eau : « LA SOURCE », 470 Route 263, St-Romain. **Aucun frais de mise à l'eau pour le tournoi.**
- 1.3. **Horaire** : départ du tournoi 6h00, fin du tournoi 15h30.
- 1.4. Déjeuner continental (non inclus) servi à partir de 4h30 à «LA SOURCE»;
- 1.5. Souper non inclus.
- 1.6. Remise des prix aux gagnants et tirages des prix de présence à partir de 16h30.

2. Inscription

- 2.1. **Lieu de l'inscription** : « LA SOURCE », 470 Route 263, St-Romain, G0Y 1L0.
Tél : 418-486-2420
- 2.2. **Dates pour les inscriptions** :
 - 🐟 Vendredi soir le 24 mai 2024 de **18h30 à 21h00.**
 - 🐟 Samedi le 25 mai 2024 de **6h00 à 8h00.**
- 2.3. **Coût de l'inscription** :
 - 🐟 Adultes, 50\$ incluant la carte de membre de l'APGLSF.
 - 🐟 Enfants de moins de 18 ans accompagnés d'un parent ayant payé son inscription, 5\$ par enfant.
- 2.4. Un registre de pêche de l'APGLSF, spécialement identifié pour le tournoi, vous sera remis lors de l'inscription. Il vous servira de preuve d'inscription et de billet de tirage pour les prix de présence.
- 2.5. **Il devra être complété à votre retour de pêche et remis avant 16h30 aux responsables du tournoi à l'endroit désigné. NB : un registre blanc pour les adultes et un registre bleu pour les moins de 18ans.**
- 2.6. **Politique de remboursement** : les frais d'inscription ne sont pas remboursables.
- 2.7. **Lieu et heures pour l'enregistrement des prises** :



L'enregistrement des prises se fera aux quais de « LA SOURCE » entre 10h00 et 15h30.

3. **Règlements** (des surveillants seront sur l'eau pour veiller à l'application des règlements).
 - 3.1. Le jour du tournoi, il est interdit de pêcher avant l'heure officielle du départ.
 - 3.2. Le tournoi débute à 6h00. Tous les participants doivent être de retour avant 15h30. Il est de leur responsabilité de faire valider leur heure d'arrivée par un officiel.
 - 3.3. **L'enregistrement des prises se fait individuellement et non par équipe.**
 - 3.4. Un poisson enregistré par une personne doit avoir été capturé par cette personne.
 - 3.5. **Règle d'éthique** : à l'exception des heures de départ et d'arrivée, il est strictement défendu d'être à moins de 30 pieds d'une autre embarcation participante au tournoi. Un manquement à ce règlement pourrait entraîner la disqualification.
 - 3.6. **Navigation** : les participants doivent respecter les règlements concernant la navigation de même que les règlements de pêche sportive en vigueur. Un manquement à l'un de ces règlements entraînera la disqualification de l'équipe.
 - 3.7. **Fouille de l'embarcation** : les embarcations peuvent être vérifiées en tout temps par les officiels. Une équipe qui refuse de se soumettre à une fouille de son embarcation est automatiquement disqualifiée.
 - 3.8. Toute personne à bord d'une embarcation doit avoir payé son inscription au tournoi sinon, tous les pêcheurs à bord de cette embarcation seront disqualifiés.
 - 3.9. Tous les pêcheurs devront avoir en leur possession et en tout temps leur carte de membre ainsi que leur registre de pêche lors de la durée du tournoi.

4. Disqualification du pêcheur

- 4.1. Le comité organisateur se réserve le droit de disqualifier un pêcheur suite à une ou plusieurs plaintes ou à des doutes raisonnables relativement au non-respect des règlements du tournoi.
- 4.2. Toute action relative au comportement d'un participant pouvant avoir des répercussions négatives sur l'image du tournoi, sur la sécurité des participants ou des spectateurs ainsi que sur l'environnement peut faire l'objet d'une disqualification.
- 4.3. Aucun remboursement ne sera octroyé à un pêcheur disqualifié.
- 4.4. Le comité organisateur aura toujours le dernier mot en cas de litige.

5. Prix aux gagnants

- 5.1. Les prix sont une gracieuseté de notre commanditaire officiel : **Lacroix Sports Nautique**.
 -  **1^{er}. prix** pour la plus longue ouananiche : **500\$**;
 -  **2^{ème} prix** pour la deuxième plus longue ouananiche : **400\$**;
 -  **3^{ème}. prix** pour la troisième plus longue ouananiche : **300\$**;
 -  **4^{ème} prix** pour la quatrième plus longue ouananiche **200\$**;
 -  **5^{ème} prix** pour la plus longue ouananiche **100\$**.

5.2. Égalité

-  S'il y a égalité, il y aura tirage au sort et le perdant sera déclassé d'une place.

5.3. Trophée

-  Le trophée Daniel Robitaille sera remis à celui qui aura rapporté la plus longue ouananiche. Le gagnant devra rapporter le trophée au comité de l'APGLSF 30 jours avant le tournoi de 2025.

6. Varia

- 6.1. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant des accidents, blessures, bris de toutes sortes, vol ou vandalisme qui pourraient survenir dans le cadre de ce tournoi.
- 6.2. En cas de mauvaise température, le tournoi a lieu quand même.
- 6.3. Les commentaires ou/et photos des participants peuvent servir à la promotion de l'événement sans préavis ou autre forme d'information.
- 6.4. Les membres du conseil d'administration et du comité organisateur peuvent participer au tournoi et ont droit eux aussi de participer aux prix des gagnants et des tirages en autant qu'ils paient les coûts d'inscription et qu'ils respectent les règlements.

-  Remise à l'eau obligatoire des ouananiches de moins de 42cm
-  La limite de prises et possession est de 2 par permis.

Merci à nos deux principaux partenaires qui sont :

« **Lacroix Sports Nautique** » et « **LA SOURCE** »



Merci à tous les autres commanditaires et tous les bénévoles de ce tournoi.

Invitation : après le tournoi, la remise des prix de présence est à 16h30 à « LA SOURCE »

La direction de l'APGLSF

Règlements officiels pour le tournoi à la ouananiche du 25 mai 2024

Pour information : 418-226-9160